

Direction des ressources humaines  
Division des personnels administratifs,  
techniques et d'encadrement  
Bureau des personnels ATSS  
n° 0105/2023-2024/DPATE/HF/AM  
Affaire suivie par :  
Hélène FAUCHER  
Tél : 03 26 05 99 06  
Mél : [dpate.atss@ac-reims.fr](mailto:dpate.atss@ac-reims.fr)

Reims, le 10 janvier 2024

Le recteur de l'académie de Reims

à

Destinataire in fine

1, rue Navier  
51082 Reims Cedex

**Objet : Gestion des personnels ITRF des catégories A et B – Liste d'aptitude 2024**

**Références :**

- **BOEN n°01 du 4 janvier 2024**
- **NOR : MENH 2333050N**
- **Note de service du 21/12/2023**

Votre attention est attirée sur le lancement de la campagne annuelle de promotion par liste d'aptitude 2024 pour l'accès aux corps des IGR, IGE, ASI, TCH.

● **Conditions** : la promotion de corps par liste d'aptitude s'effectue, au choix, par voie d'inscription sur une liste établie annuellement dans le cadre d'une procédure transparente conformément aux Lignes Directrices de Gestion ministérielles.

Elle prend effet au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année. Sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté (cf annexe C13I), sont promouvables les agents en position d'activité, de détachement ou mis à disposition d'un organisme ou autre administration.

● **Constitution du dossier** : le dossier de candidature à la liste d'aptitude doit comprendre :

- **la fiche individuelle de proposition de l'agent** (annexe C2), dactylographiée,
- **le rapport d'aptitude professionnelle** dactylographié (annexe C3), établi par l'autorité hiérarchique en tenant compte du rapport d'activité de l'agent. L'autorité hiérarchique signera ce rapport en indiquant son nom et qualité en toutes lettres. Il doit être en cohérence avec le rapport d'activité rédigé par l'intéressé. Il sera signé par l'agent après en avoir pris connaissance.

J'attire votre attention sur l'importance de ce rapport circonstancié, ni trop long, ni trop court, qui doit permettre d'apprécier l'adéquation des compétences et qualités du candidat avec celles attendues dans le corps visé.

Pièces jointes :  
annexe C13I      Conditions d'accès LA  
annexe C2        Proposition d'inscription LA  
annexe C3        Rapport d'aptitude professionnelle,  
annexe C4        Rapport d'activité et parcours professionnel de l'agent  
annexe C7        Liste récapitulative des propositions pour LA

- **le rapport d'activité de l'agent** (annexe C4) est rédigé par l'agent qui le transmet dactylographié à son autorité hiérarchique, accompagné d'un **curriculum vitae** qui détaille l'ensemble de son parcours professionnel. Ce dernier signera ce rapport d'activité en indiquant son nom et qualité en toutes lettres.
- le dossier sera impérativement accompagné **d'un organigramme**, signé par l'autorité hiérarchique, qui permettra d'identifier clairement la place de l'agent dans le service. Le nom et qualité l'autorité hiérarchique devront figurer en toutes lettres.

En cas de candidatures multiples pour l'accès à un même corps dans un même service ou établissement, il conviendra à l'autorité hiérarchique d'établir un classement par ordre de mérite (annexe C7).

Compte tenu des délais de transmission au Ministère, je vous demande de bien vouloir me retourner pour le **jeudi 8 février 2024**, l'ensemble des documents et annexes précités par courriel à l'adresse suivante : **dpate.atss@ac-reims.fr**.

Pour le recteur et par délégation,  
le secrétaire général adjoint,  
directeur des ressources humaines,



Cyrille BOURGERY

LISTE DES DESTINATAIRES

Pour attribution à :

Mesdames les directrices et Monsieur le directeur académique des services de l'Éducation nationale des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne  
Monsieur le directeur de cabinet  
Madame la secrétaire générale d'académie  
Mesdames et Monsieur les secrétaires généraux adjoints  
Monsieur le chef de la division des systèmes d'information  
Monsieur le responsable du service de la prospective et de statistiques  
Monsieur l'ingénieur régional de l'équipement, responsable du service du patrimoine  
Monsieur le délégué académique aux formations professionnelles initiale et continue  
Monsieur le directeur du CREPS  
Monsieur le directeur du réseau Canopé de Reims  
Madame la déléguée régionale adjointe Grand Est de l'ONISEP (site de Reims)  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement